



Personne-ressource : Shaun Devlin
Vice-président, Mise en application
Téléphone : 416 943-4672
Courriel : sdevlin@mfd.ca

BULLETIN N° 0362 – P
Le 18 mars 2009

Bulletin de l'ACFM

Politique

Aux fins de distribution aux personnes intéressées de votre société

Principe directeur n° 3, *Traitement des plaintes, enquêtes menées par les superviseurs et mesures disciplinaires internes*, de l'ACFM

Les modifications proposées au Principe directeur n° 3, *Traitement des plaintes, enquêtes menées par les superviseurs et mesures disciplinaires internes*, de l'ACFM, qui ont initialement été publiées le 13 juillet 2007 en vue de recueillir des commentaires, sont publiées de nouveau en raison de modifications supplémentaires apportées pour répondre aux commentaires reçus au cours de la première période de sollicitation de commentaires. L'ACFM a également révisé les modifications proposées pour tenir compte des consultations qui ont eu lieu entre les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, l'ACFM et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») dans le but d'harmoniser les dispositions sur le traitement des plaintes de l'ACFM avec celles proposées par l'OCRCVM et les dispositions qui seront adoptées dans le *Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription*.

Les commentaires doivent nous parvenir par écrit d'ici le **12 mai 2009**. Une copie de la lettre de commentaires doit être livrée au Secrétaire général, Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, 121, rue King Ouest, bureau 1000, Toronto (Ontario), M5H 3T9 et une autre à l'attention de M^{me} Sarah Corrigan-Brown, Senior Legal Counsel, British Columbia Securities Commission, 701 West Georgia Street, P.O. Box 10142, Pacific Centre, Vancouver (Colombie-Britannique), V7Y 1L2.

Les personnes qui présentent des lettres de commentaires doivent savoir qu'une copie de leur lettre sera mise à la disposition du public sur le site Web de l'ACFM à www.mfda.ca

Les révisions qui ont actuellement été faites aux modifications proposées et les autres documents connexes sont disponibles à : <http://www.mfda.ca/regulation/propamend.html>

Pour obtenir le *Summary of Comments* reçu après la première période de commentaires, allez à : <http://www.mfda.ca/regulation/propAmend/SummaryPolicy3.pdf>

Les modifications proposées sont également disponibles sur le site Web de la British Columbia Securities Commission à :

http://www.bcsc.bc.ca/uploadedFiles/MFDA_Policy_No3_March_13_2009.pdf

DM#167798